

5 mars 2024 : Élection municipale annuelle et élection primaire présidentielle

**REMARQUE : Il y aura deux bulletins de vote distincts en mars.**

- Le bulletin de vote de l'élection municipale annuelle sera **envoyé par la poste à tous les électeurs inscrits actifs.**
- Le bulletin de vote pour les primaires présidentiels sera **envoyé aux électeurs sur demande uniquement.**

### Vote par anticipation !

- **Les bulletins de vote de l'ÉLECTION MUNICIPALE ANNUELLE** seront envoyés à tous les électeurs inscrits actifs à Burlington avant le 14 février. Si vous ne recevez pas votre bulletin de vote avant le February 21<sup>st</sup>, veuillez contacter le bureau du greffier/trésorier.
- **Les bulletins de vote des PRIMAIRES PRÉSIDENTIELS NE SERONT PAS** envoyés à tous les électeurs. Si vous souhaitez que ce bulletin vous soit envoyé par la poste, veuillez en faire la demande en ligne sur [mvp.vermont.gov](http://mvp.vermont.gov) ou appelez le bureau du greffier municipal au (802) 865-7000.
- Suivez attentivement toutes les instructions pour remplir votre bulletin de vote par correspondance. Veuillez à SIGNER l'enveloppe et à SCELLER votre bulletin de vote à l'intérieur, sinon votre vote ne sera pas pris en compte.
- Retournez le bulletin voté :
  - **À l'Hôtel de ville, du lundi au vendredi, de 8h00 à 1h30.**
    - Du lundi au vendredi, de 8h00 à 16h30, jusqu'au 1er mars.
    - Le lundi 4 mars, de 8h00 à 13h00.
  - **Dans une urne située à l'adresse suivante :**
    - Hôtel de ville - Côté rue principale du bâtiment en face du théâtre Flynn
    - Department of Public Works (Département des travaux publics) - 645 Pine Street
    - Caserne de pompiers #2 - 132 North Avenue, à l'arrière du bâtiment
    - Centre communautaire Robert Miller - 130 Gosse Court
    - Caserne des pompiers #3 - 20 Mansfield Avenue
  - **Dans votre bureau de vote, le jour du scrutin, entre 7h00 et 19h00.** Une liste des bureaux de vote est disponible sur le site <https://www.burlingtonvt.gov/CT/Maps-Wards-State-Districts-and-Polling-Places>
    - **En raison du redécoupage de la ville, il se peut que votre quartier et votre bureau de vote aient changé.** Vérifiez dans quel quartier vous habitez sur le site <https://www2.burlingtonvt.gov/Clerk/Elections/Map/>.

### Vote en personne

- Les bureaux de vote seront ouverts de 7h00 à 19h00 le jour du scrutin

- Apportez le bulletin de vote qui vous a été envoyé par la poste à votre bureau de vote. Si vous n'avez pas reçu de bulletin de vote ou si vous ne l'avez pas apporté, vous pourrez quand même voter. Toutefois, il vous sera demandé de signer une déclaration sous serment.
- Les électeurs qui ne peuvent pas se rendre à leur bureau de vote pour cause de maladie ou d'incapacité peuvent contacter le bureau du greffier pour demander le vote à leur bureau de vote, la livraison électronique des bulletins de vote ou la livraison des bulletins de vote à domicile par les juges de paix.

### **Dates importantes**

**14 février** - Envoi des bulletins de vote pour l'élection municipale annuelle à tous les électeurs inscrits

**4 mars, 13h** - Date limite pour s'inscrire sur les listes électorales en ligne ou au bureau du greffier-trésorier avant le jour du scrutin ; L'inscription pour le jour de l'élection est disponible à votre bureau de vote le 5 mars.

**4 mars, 16h30** - Date limite pour déposer votre bulletin de vote dans une boîte de dépôt

**5 mars** – Jour du scrutin ! Les bureaux de vote sont ouverts de 7h00 à 19h00.

### **Accès linguistique**

- Si vous avez besoin d'un interprète le jour du scrutin ou pour le vote anticipé, veuillez-vous adresser à un membre du personnel du bureau du greffier ou à un membre du personnel électoral dans votre bureau de vote. Vous avez droit à un interprète GRATUIT. Le Community & Economic Development Office (CEDO) (bureau de développement économique et communautaire) de la ville de Burlington propose des services d'interprétation dans plus de 240 langues.